Soixantième année. - N ° 213 A Jeudi 5 novembre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2065

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LYON

Ventes et cessions

982 866 816 RCS Lyon.
MURFY AUVERGNE-RHÔNE-ALPES.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 100.00 EUR.
Adresse : 9, Rue Du Dauphiné, 69800 Saint-Priest.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis BODACC - Fusion-absorption de MURFY Auvergne-Rhône-Alpes par MURFY Avis au nom de MURFY Auvergne-Rhône-Alpes - Greffe du Tribunal des Activités Economiques de LYON 982 866 816 RCS Lyon. MURFY Auvergne-Rhône-Alpes. Forme : Société par actions simplifiée. Capital : 100.00 EUR. Adresse : 9, Rue du Dauphiné 69800 Saint-Priest. Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce. Commentaires : Avis de projet de fusion simplifiée. Société absorbante : MURFY Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : Chemin des Prairies, ZA de l'Epinette, 59850 NIEPPE Capital : 112 116,54 Euros RCS Dunkerque : 832 233 571 Société absorbée : MURFY Auvergne-Rhône-Alpes Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle Adresse du siège : 9 rue du Dauphiné, 69800 SAINT-PRIEST Capital : 100 Euros RCS LYON : 982 866 816 Régime des fusions défini par les articles L.236-1, L.236-11 et R.236-1 du Code de Commerce Oppositions : R. 236-11 du Code de commerce Actif apporté : 3 203 597,00 Euros Passif transmis : 4 118 450,00 Euros Actif net transmis : -914 853,00 Euros Rapport d'échange : La Société Absorbante détenant la totalité des actions composant le capital de la Société Absorbée, conformément aux dispositions des articles L. 236-3, II 1° et R. 236-1 du Code de commerce, il ne pourra être procédé à l'échange des actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante et il ne sera procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation du capital de la Société Absorbante. Prime de fusion : néant Mali de fusion : 914 953,00 Euros Date du projet de traité : 29 octobre 2026 Date et lieu de dépôt du traité de fusion : Greffe du Tribunal de Commerce de DUNKERQUE, le 02/11/2026, pour la société MURFY et Greffe du Tribunal des Activités Economiques de LYON, le 02/11/2026 pour la société MURFY Auvergne-Rhône-Alpes..